



Avis public

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Flavie a adopté le projet de règlement numéro 2018-13 remplaçant le règlement numéro 2012-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Flavie.

Ce projet de règlement a été adopté, suite à l'entrée en vigueur du Projet de *Loi 155 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, c. 8).

Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire qui aura lieu **le mardi le 2 octobre 2018 à 20 h**, à la salle du Conseil, située au Centre municipal Léon-Gaudreault, au 775, route Flavie-Drapeau.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Municipalité de Sainte-Flavie, le 11 septembre 2018.

A handwritten signature in blue ink, reading "Francine Roy", is located below the text of the notice.

Francine Roy
Directrice générale / sec.-trésorière